



## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

### **DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE**

**DU 5 MAI 2011, à 16h00**

**à la Halle 7 du Palais de Beaulieu, à Lausanne**

L'Assemblée générale est ouverte par M. Olivier Steimer, Président du Conseil d'administration, qui salue la présence de Mme Claudine Wyssa, Présidente du Grand Conseil, ainsi que de MM. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat et Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat en charge du dossier BCV ; il remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée. Il signale que les actionnaires auront la possibilité d'intervenir directement après l'allocution de M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Après avoir indiqué que la BCV n'est pas soumise au Code des obligations et qu'elle est organisée par la Loi vaudoise du 20 juin 1995, le Président rappelle qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 4 mars 2011 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été régulièrement publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 8 avril 2011.

Il précise que la BCV a offert cette année encore à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par Me Jean-Luc Chenux, à Lausanne, en qualité de représentant indépendant. Il rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société SIX SAG AG à Olten. Il explique aux actionnaires comment vérifier que leur télévotateur fonctionne.

Il charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé.

M. O. Steimer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- M. Pierre Fellay, Secrétaire général du Département de l'économie, qui préside le collège des scrutateurs ;
- M. Georges-Albert Despland, Directeur général de Renault Finance SA ;
- M. Nicolas Goetschmann, Secrétaire général de Kudelski SA ;
- M. Hans-Peter Rohner, Président du Conseil d'administration et Directeur général de PubliGroupe SA ;
- M. Pierre-Alain Urech, Directeur général de Romande Energie SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2010, la société PricewaterhouseCoopers SA, est présent, représenté par MM. Alex Astolfi, Associé, responsable du mandat et Beresford Caloia, Associé.

M. O. Steimer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Il prie en outre Me Jean Schmidt, notaire à Lausanne, de tenir en la forme authentique le procès-verbal de la décision de l'Assemblée générale concernant la modification des Statuts.

Il rappelle la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale, dont les membres sont présents à la tribune. Au nom du Conseil d'administration et de la Banque, il remercie chaleureusement M. Jean-Luc Strohm, entré au Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> novembre 2002, Vice-président, dont le mandat arrive à terme ce jour en raison de la limite d'âge légale et statutaire qu'il atteindra durant cette année. Sa riche expérience, ses très hautes compétences financières, son excellente connaissance de l'économie vaudoise ainsi que ses qualités humaines de dialogue, d'empathie et de chaleureuse courtoisie ont fortement contribué aux succès récents de la Banque qui gardera le meilleur souvenir de sa précieuse collaboration. M. J.-L. Strohm est vivement applaudi par l'Assemblée.

Le Président rappelle que M. Stephan A. J. Bachmann, entré au Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et également Président du Comité Audit et Risque, reprend la Vice-présidence du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée.

M. O. Steimer remercie également ses collègues du Conseil d'administration, le Président et les membres de la Direction générale, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de la Banque pour leur engagement durant l'exercice écoulé.

Il n'a pas reçu de question écrite dans le délai fixé au 28 avril 2011.

M. O. Steimer explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé "télévoter". Il informe l'Assemblée que les votes resteront enregistrés sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacés. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de retrouver chaque vote si nécessaire.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, le Président propose de tester le système par un vote fictif, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

### **Liste des présences**

M. O. Steimer donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires devaient entrer ou quitter la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 799 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 6 720 182 actions, soit les 78,09 % du capital-actions. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

Le Président passe à l'ordre du jour.

En préambule, il indique que M. P. Kiener et lui-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. P. Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous "Divers", les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leurs bulletins de vote et déclineront pour les besoins du procès-verbal leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils détiennent.

### **1. Allocution présidentielle**

Le Président effectue son allocution, sous le titre : "Bien armés face aux défis" en abordant quatre thèmes. Il expose comment le succès de la BCV s'inscrit dans la durée, puis rappelle les éléments essentiels de l'accomplissement de la mission. Ensuite, il décrit les changements de l'environnement bancaire en cours, notamment sur les plans réglementaires et de la concurrence. Il termine en détaillant les propositions de distributions (dividende et autre distribution) du Conseil d'administration à l'Assemblée, qui s'inscrivent dans la continuité de la politique annoncée en 2008.

### **2. Rapport de la Direction générale**

M. O. Steimer passe la parole à M. P. Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre : "2010, encore une très bonne cuvée". Après avoir commenté les résultats 2010, qui sont en hausse par rapport à l'année précédente, il présente en détail l'activité du Trade Finance à la BCV. Puis, il donne l'appréciation de la BCV sur l'environnement économique et les perspectives pour le canton de Vaud en 2011. Il termine par les résultats de la BCV au 1<sup>er</sup> trimestre 2011, rendus publics le matin-même, qu'il qualifie de très bons avec une croissance du bénéfice brut de 4%.

Cela étant, le Président ouvre la discussion sur les présentations présidentielles, mais personne ne demande la parole.

Il clôt donc la discussion.

### **3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2010, y compris les comptes consolidés du Groupe**

Le Président indique que la Banque est très satisfaite de pouvoir présenter un exercice 2010 qui enregistre de très bons résultats, à nouveau en progression par rapport à l'année précédente.

Il rappelle que le rapport annuel de gestion 2010 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de 20 jours avant l'Assemblée ; il est aussi consultable sur le site Internet de la BCV et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient toutes les informations sur la transparence des rémunérations en application de l'article 20a LBCV en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007.

A ce stade, M. O. Steimer rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération, qui est compatible avec les recommandations de la FINMA, bien que la Banque ne fasse pas partie des établissements financiers devant impérativement

l'appliquer. Ces principes sont suivis par la Banque déjà depuis 2003. Il montre en quoi ce système est progressiste et raisonnable. Il termine par la présentation de quelques adaptations du système en cours de mise en place, notamment au niveau de la structure de la rémunération des organes dirigeants, et dont les détails figureront dans le prochain rapport annuel.

Le rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels à la page 153 et celui sur les comptes consolidés à la page 142.

M. O. Steimer passe ensuite la parole à M. A. Astolfi, de PricewaterhouseCoopers SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. A. Astolfi présente une synthèse des éléments importants de ses rapports, le texte complet étant reproduit dans le rapport annuel 2010. Au niveau de la Maison mère, PricewaterhouseCoopers SA conclut que, selon son appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux Statuts. Il atteste de plus qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. En outre, il atteste que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux Statuts et recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis à l'Assemblée. En outre, en sa qualité de réviseur des comptes consolidés, PricewaterhouseCoopers SA conclut que, selon son appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse. Il confirme de plus qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. PricewaterhouseCoopers SA recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels de la Maison mère et du Groupe 2010 qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 3 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

#### Résolution sur le point no 3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,95 % (6 717 947 oui ; 2 290 abstentions ; 1 371 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du compte Pertes et profits de l'exercice 2010, du bilan au 31 décembre 2010, de l'Annexe aux comptes, des comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

#### **4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale**

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Il attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas

autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,54 % (6 668 391 oui ; 20 387 abstentions ; 10 621 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

**5. Répartition du bénéfice et autre distribution**

Le Président indique que, dans le cadre de la continuation de sa stratégie de distribution annoncée en 2008, le Conseil d'administration propose, premièrement, une augmentation du dividende ordinaire à CHF 22 par action et l'attribution d'un montant de CHF 120 584 103,85 aux Autres réserves et, deuxièmement, le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur le compte d'apports de capital de la Réserve légale générale. Il propose de discuter ces deux propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur les deux propositions.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,94 % (6 718 506 oui ; 2 420 abstentions ; 1 371 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 5.1 de l'ordre du jour, soit le versement d'un dividende ordinaire de CHF 22 par action nominative sur un capital de CHF 86 061 900, et l'attribution d'un montant de CHF 120 584 103,85 aux Autres réserves. »

Il signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, le jeudi 12 mai 2011.

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,86 % (6 712 042 oui ; 1 616 abstentions ; 7 827 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 5.2 de l'ordre du jour, soit le versement d'un montant de CHF 10 par action nominative sur un capital de CHF 86 061 900, par prélèvement sur le compte d'apports de capital de la Réserve légale générale (réserve issue d'apports de capital). »

Il signale que le versement de ce montant aura lieu, sans déduction de l'impôt anticipé, le jeudi 12 mai 2011.

## **6. Election statutaire**

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire M. Reto DONATSCH en remplacement de M. Jean-Luc Strohm. Il présente le candidat à l'Assemblée, alors qu'apparaît à l'écran un bref compte-rendu de son parcours professionnel.

Né en 1950, M. R. Donatsch, est marié et père de deux enfants. Titulaire d'une licence en sciences économiques de l'Université de Genève, il possède de vastes compétences dans le domaine bancaire, acquises en particulier au cours de sa longue carrière au Credit Suisse, puis comme CEO et enfin vice-président du Conseil d'administration de Bank Leu AG jusqu'en 2007. Depuis lors, il siège au sein des Conseils d'administration de Constellation Capital AG et SCC Swiss Commercial Capital SA, du Conseil de la Fondation Humanitaire de la Croix-Rouge Suisse et du Comité de placement de la Caisse de pension du canton de Berne.

M. O. Steimer précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Il ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, lit la résolution et il est passé au vote électronique.

### Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 94,80 % (909 959 oui ; 32 711 abstentions ; 17 149 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale élit M. Reto Donatsch au Conseil d'administration pour une période statutaire de quatre ans. »

M. O. Steimer félicite M. R. Donatsch pour sa brillante élection.

## **7. Nomination de l'Organe de révision**

Le Président rappelle en préambule que PricewaterhouseCoopers SA a été désigné par le Conseil d'administration comme société d'audit au sens de la LFINMA pour l'exercice 2011, le responsable du mandat étant M. A. Astolfi. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de désigner également la société PricewaterhouseCoopers SA en qualité d'Organe de révision au sens du Code des obligations pour 2011.

M. O. Steimer ouvre la discussion concernant le point no 7 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

### Résolution sur le point no 7 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,65 % (6 698 127 oui ; 11 468 abstentions ; 11 980 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2011. »

Au nom de PricewaterhouseCoopers SA, M. A. Astolfi déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

## **8. Réduction du seuil nécessaire à l'inscription d'un objet à l'ordre du jour**

Aux termes des Statuts actuels, des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de cent mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Suite à la réduction de la valeur nominale de l'action ces dernières années et afin de rester en ligne avec les meilleures pratiques des sociétés cotées, le Conseil d'administration propose de réduire ce seuil à trente mille francs et d'adapter en conséquence l'article 16 alinéa 4 des Statuts.

Le Président rappelle que le détail de la proposition d'adaptation statutaire figure dans la convocation à la présente Assemblée intervenue dans la FOSC du 8 avril 2011 et dans la brochure d'invitation à la présente Assemblée qui a été adressée aux actionnaires inscrits au Registre des actionnaires.

Pour le surplus, ce point de l'ordre du jour fait l'objet d'un procès-verbal en la forme authentique, instrumenté par Me Jean Schmidt, notaire à Lausanne. Personne ne demande la parole sur ce point de l'ordre du jour. La proposition du Conseil d'administration concernant le point no 8 de l'ordre du jour, soit la modification de l'article 16 alinéa 4 des Statuts proposée, est acceptée par l'Assemblée à 99,86 % des voix représentées (6 711 411 oui ; 6 068 abstentions ; 3 520 non).

## **9. Divers**

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le jeudi 3 mai 2012.

Il précise ensuite qu'il n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16 alinéa 5 des Statuts, et rappelé cette année dans une annonce parue dans la FOSC du 4 mars 2011.

Il ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour et invite les actionnaires qui le souhaitent à poser leurs questions ou à faire part de leurs remarques. Personne ne souhaite s'exprimer.

M. O. Steimer propose à l'Assemblée, conformément aux dispositions de la Loi sur le notariat, de déléguer au Président et au Secrétaire du Conseil d'administration la compétence d'approuver et de signer le procès-verbal authentique de la décision faisant l'objet du point numéro 8 de l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un a une objection à formuler contre cette proposition. Le Président du collège des scrutateurs constate qu'il n'y a pas d'objection. Le Président et le Secrétaire du Conseil d'administration approuveront donc et signeront l'acte authentique.

M. O. Steimer conclut par quelques mots sur sa vision de la BCV et de son avenir.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée à 17h30.

Le Président

Le Secrétaire